

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

À Travers Nos Régions

PORT-GENTIL : LA JEUNESSE DE L'OMCI VISITE LE SIÈGE LOCAL DE MULTIPRESS ET L'UNION



Photo : JP Allogo

EN camp de vacances depuis juillet 2022, la jeunesse Œuvres missions chrétiennes internationales (OMCI) de l'église du Plein évangile a visité le siège de Multipress et le desk de L'Union à Port-Gentil abritant également le service des petites annonces. Accueillis à la réception par Marion Manfoumbi, les vacanciers se sont fait expliquer le fonctionnement de chaque service de ces deux entités. Au service de la reproduction, la responsable, Ghislaine Mbongo Kiallo, les a éduqués sur le fonctionnement dudit service. Ensuite aux ateliers, le chef Antoine Ipani a expliqué dans les moindres détails le rôle de chacune des 9 machines disponibles qu'ils abritent. Aux labos, magasin et comptabilité, les responsables Guy-Martial Matha Mayagui, Martial Mpage et Rosalie Mbazogo ont accompli le même rituel. Pour l'épilogue, le desk de L'Union combiné aux petites annonces a été visité en dernier. Les jeunes y ont été entretenus par Serge Yackélé Mihindou, de la rédaction locale, et Mirca Manfoumbi, des petites annonces. "Le but est de canaliser positivement les vacances de nos enfants en renforçant leur encadrement spirituel et en les exposant à l'apprentissage de plusieurs activités pouvant permettre d'éveiller des talents qu'ils pourront développer dans l'avenir", a indiqué la responsable du camp, Christelle Abagha.

PORT-GENTIL : L'ASSOCIATION DES SOURDES-MUETTES SE REMOBILISE



Photo : Koumaus

LA coopérative des femmes sourdes du Gabon (COFESOGA) était en réunion dernièrement à la Maison de la Famille pour échanger. Présidente de ladite coopérative, Suzanne Nguema Nze a invité l'ensemble des membres à prendre au sérieux les conseils sur le Sida. "Le VIH/Sida est une maladie mondiale aux conséquences néfastes. Elle tue, elle dévaste les familles, même les sourds en sont morts", a-t-elle soutenu. Elle a ensuite invité ses congénères à se protéger à chaque aventure sexuelle et, surtout, à changer de mentalités. "Respectons les règles de prévention, comme nous l'avions fait avec le Covid-19. N'ayez pas peur de vous faire dépister, évitez le vagabondage sexuel", a-t-elle conseillé. Les membres de la coopérative ont présenté les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien et ont lancé un cri d'alarme aux personnes de bonne volonté afin de venir en soutien à leur association. Non sans dénoncer la marginalisation dont les sourdes-muettes sont victimes.

JPA & SYM

Lastoursville : le compte rendu des parlementaires

Sedrique KEKA MAVENDJI
Lastoursville/Gabon

LES parlementaires de la commune de Lastoursville et du département de Mulundu dans la province de l'Ogooué-Lolo, les députés Régis Immongault Tatangani et Romain Mikanga Semba, et les sénateurs Pauline Gnimi Mambo et William Mougala, ont pris langue le 23 août dernier avec les populations du village Bembicani (canton Pougui) dans le cadre d'un compte rendu parlementaire conjoint.

À tour de rôle, le vénérable William Mougala a exposé sur le projet de loi portant organisation de l'état civil en République gabonaise. Et la sénatrice Pauline Gnimi Mambo sur les questions de santé, éducation, affaires sociales et culturelles. Mais en insistant sur la loi contre le harcèlement en milieu scolaire et professionnel, etc. Quant au député Romain Mikanga Sem-



Photo : Sedrique Mavendji Keka

Les parlementaires de Mulundu à Bembicani dans le canton Pougui

ba, il a axé son intervention sur l'aménagement du territoire et les travaux publics en mettant en relief la loi relative au domaine routier national.

Expert en la matière, l'honorable Régis Immongault Tatangani a, lui, rendu compte des lois ayant trait aux finances, au budget de l'État et à la comptabilité publique. Ainsi que sur la loi portant ratification de l'ordonnance n° 018/PR/2021 du 13 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions de l'ordon-

nance n° 002/PR/2021 du 13 février 2012 sur la réorganisation du Fonds pour les générations futures.

Après le département de Mulundu, les quatre parlementaires ont poursuivi le même exercice à Lastoursville, au Centre de lecture et d'animation culturelle (Clac) le 25 août. Ils ont rappelé à cette occasion que 42 textes de lois ont été votés en tout par le Parlement lors de la session unique qui a pris fin le 30 juin 2022.

Moulengui-Binza : Nicole Nouhando boucle sa tournée dans le département de Mongo



La gouverneure Nicole Nouhando et des membres de sa délégation à Mongo.

MIHINDOU MIHINDOU
Tchibanga /Gabon

LA gouverneure de la province de la Nyanga, Nicole Nouhando, vient d'effectuer une tournée dans le département de Mongo et son chef-lieu Moulengui-Binza. Elle a été accueillie par le préfet de la contrée, Privat Nziengui Nziengui.

Lors de la réunion, le maire de Moulengui-Binza, Jacques Fai-

sant Mouloungui a énuméré certains maux qui minent sa localité : piteux état de la route, manque d'eau potable... et a invité l'autorité provinciale et sa suite à découvrir les manquements au fur et à mesure de la visite guidée dans les différents services administratifs de Moulengui-Binza. Au collège d'enseignement secondaire (CES), plusieurs bâtiments n'ont pas vu leurs travaux arriver à terme. Ajouté à cela le manque

de mobilier et d'équipements pour son bon fonctionnement. Autant de préoccupations qu'elle a notées et promis de transmettre aux autorités compétentes.

Toutefois, Nicole Nouhando a tapé du poing sur la table pour dénoncer l'attitude inadmissible de certains agents de l'État qui bouddent leurs affectations à Moulengui-Binza, et ceux qui sont en permanence absents de leurs postes. "Les agents fantômes s'exposeront désormais aux procédures disciplinaires", a-t-elle prévenu.

Une indignation accentuée par la dénonciation d'un conflit entre deux responsables locaux, dont l'un menacerait l'autre de mort. De suite, elle a demandé aux deux antagonistes de taire leurs querelles gratuites, tout en invitant le procureur de la République (présent) à les mettre en garde, à travers une lecture de la loi qui sanctionne le délit de menaces de mort.

Photo : Mihindou Mihindou